ANNEXE 1

Rapport Oxfam France – Climat : CAC degrés de trop

Commentaire des entreprises

02.03.2020

Oxfam France a souhaité informer les entreprises de la recherche. Elle leur a transmis la méthodologie utilisée pour réaliser la recherche en décembre 2020, puis leur ont adressé les résultats en janvier 201 en les invitant à leur soumettre une réaction officielle en février 2021. Les commentaires reçus de la part des entreprises ont été intégrés dans le rapport ou apparaissent ci-dessous.

Les commentaires des banques sont également disponibles à la fin de cette annexe. Ces derniers dates du mois d'octobre 2020 lorsqu'Oxfam avait publié une première étude focalisée sur le secteur financier uniquement, et intitulé « *Banques : des engagements climat à prendre au 4ème degré* ».

Renault

Groupe RENAULT s'est engagé à atteindre la neutralité carbone en Europe d'ici 2050

La stratégie environnementale du Groupe RENAULT s'appuie sur trois leviers de transformation de la mobilité individuelle, véritables vecteurs de compétitivité :

- le **véhicule électrique** et les services rendus par les batteries au secteur énergétique qui permettront d'accélérer la transition vers les énergies renouvelables,
- **l'économie circulaire**, pour laquelle le Groupe peut s'appuyer sur un écosystème industriel complet de recyclage et de remanufacturing et qui constitue pour les matériaux les plus stratégiques ou critiques à la fois une réponse à l'enjeu environnemental et un atout économique,
- **les nouveaux services de mobilité électrique et partagée**, qui ont vocation à s'intégrer dans les plans de déplacement urbains, au bénéfice de la réduction de la congestion, de l'amélioration de la qualité de l'air et de l'efficience d'utilisation des ressources.

Pour répondre aux enjeux environnementaux majeurs de l'industrie automobile :

- le **changement climatique** lié aux émissions de gaz à effet de serre pour lesquelles l'accord de Paris COP 21 a tracé une trajectoire ambitieuse de réduction ;
- les **ressources**, dont la disponibilité limitée implique de faire évoluer les modes de production et les usages ;
- la **santé**, préoccupation majeure (en particulier dans les villes) qui impose de réduire les émissions de polluants.

Ces axes s'inscrivent pleinement dans le nouveau plan stratégique d'entreprise 'Renaulution' présenté en janvier 2021, qui prévoit le lancement de 10 nouveaux véhicules électriques d'ici 2025, la transformation du site de Flins en RE-Factory, première usine européenne d'économie circulaire dédiée à la mobilité, ou encore la création de l'entité commerciale Mobilize, qui vise à développer les services de mobilité et d'énergie.

En chiffre:

- En **2020**, Groupe RENAULT a atteint ses objectifs **CAFE** pour les véhicules particuliers et pour les véhicules utilitaires légers

- Dès **2022**, Groupe RENAULT vise une réduction de l'empreinte carbone de ses véhicules de **-25 %** par rapport à 2010 .
- Pour **2030**, les objectifs de réduction des émissions directes et indirectes et liées à l'usage des véhicules définis par le Groupe ont été **approuvés officiellement par l'initiative Science-Based Targets** en mars 2019. Groupe Renault s'était engagé à réduire les émissions **scopes 1 et 2 de -60% par véhicule produit en 2030 par rapport à 2012**, et à réduire les émissions scope 3 « du puits à la roue » de 41% par véhicule kilomètre en 2030 par rapport à 2010. Les efforts continus du Groupe pour abaisser ses émissions se sont traduits en 2020 par une révision de cet objectif de réduction des émissions **scope 3** « du puits à la roue », désormais fixé à -**45% en 2030 par rapport à 2010.**
- D'ici **2050**, Groupe RENAULT s'est engagé à atteindre la neutralité carbone

Solvay

Votre analyse se base sur les données de 2018. A cette date, notre estimation des émissions Scope 3 était limitée à 5 catégories seulement, je comprends votre chiffre de 17 millions de tonnes de gaz à effet de serre pour Scope 1, 2, 3. Ce chiffre est faux et devrait être 46.5 millions de tonnes équivalent CO2 en 2018, comme publié dans notre rapport 2019 dans lequel nous avons estimé toutes les catégories Scope 3.

Solvay s'est engagé à définir un objects "Science Based Targets" et aura une trajectoire CO2 conforme aux attentes de l'initiative Science Based Targets "well below 2°C" pour le Scope 1 et 2, et pour le Scope 3, et pas une trajectoire "entre 4 et 4.5°C d'ici à 2100" comme mentionné dans cette analyse qui ne reflète ni notre stratégie, ni notre performance historique.

Vinci

Dans la continuité de ses engagements environnementaux pris dans le cadre de son Manifeste en 2009, VINCI s'est engagé en janvier 2020 dans une trajectoire de neutralité carbone. Son ambition environnement pour 2030 repose 3 axes prioritaires : agir pour le climat, optimiser les ressources grâce à l'économie circulaire et préserver les milieux naturels.

En matière climatique, en complément des enjeux d'adaptation, les engagements du Groupe reposent sur :

- Un objectif de réduction de ses émissions directes (scopes 1 & 2) de 40 % à 2030, par rapport à ses émissions 2018. Cet objectif correspond à une trajectoire de 2°C, telle que calculée par un tiers indépendant (Carbone 4). En 2018, ses émissions s'élevaient à 2,2 millions de tonnes équivalents CO_2, soit une intensité de 53,1 teqCO_2/million d'euros de chiffre d'affaire.
- La mise en œuvre d'actions visant à réduire ses émissions indirectes (scope 3) selon les enjeux prioritaires et les sujets sur lesquels les entités du Groupe peuvent avoir une influence. Ainsi, une évaluation partielle du scope était menée en 2018 et a été complétée pour l'année 2019, permettant aux entités du Groupe d'orienter les actions mises en œuvre selon les enjeux quantitatifs prioritaires. L'ordre de grandeur des émissions de gaz à effet de serre en scope s'élèvent à 40 millions de tonnes équivalent CO_2.

A titre d'exemple d'engagement, sur les matériaux achetés, VINCI Construction a pris un engagement de mettre en œuvre 90 % de béton bas carbone dans ses opérations d'ici à 2030. Par ailleurs, l'ensemble des entités du Groupe développe des solutions environnementales visant à réduire l'impact sur l'ensemble de la chaîne de valeur. C'est le cas par exemple pour :

- Eurovia, qui devient un acteur significatif de l'économie circulaire en développant Granulat +, une offre dédiée à l'économie circulaire des matériaux, et en réalisant la première route 100 % recyclée
- VINCI Airports, qui intègre des modulations tarifaires basées sur la performance environnementale dans ses contrats
- La promotion par VINCI Autoroutes de l'Autoroute Bas Carbone
- Les solutions d'efficacité énergétique ou liées aux énergies renouvelables de VINCI Energies.

VINCI offre ainsi des solutions pour accompagner les grands chantiers environnementaux des donneurs d'ordre : la rénovation énergétique des bâtiments, la maintenance des infrastructures pour en prolonger la durée de vie, la création d'infrastructures de mobilités douces, etc.

Danone

We applaud Oxfam's ambition to develop methodologies that allow for better understanding and comparison of corporate climate action. Indeed, we share their concerns about the limitations of the current benchmarking models, particularly around the difficulties to assess companies' scope 3.

That said, we believe the current methodology can be misleading as it does not sufficiently take into account the effects of changes in scope (disposal and acquisitions of business within the company) on corporate climate metrics, which is a key element of appreciation of business impact. The 3-3.5° degree trajectory attributed to Danone is inaccurate due to the year chosen to focus on, 2018-- this was the moment when Danone acquired the world's largest organic and plant-based company, WhiteWave, and integrated its carbon footprint. Danone carbon emissions reached 26,3 mio t from 21,6 mio t in 2017, owing chiefly to the inclusion of WhiteWave in its reporting scope (as reported in our Universal Registration Document). Emissions are reported and externally audited according to GHG protocol, and reduction trajectory is approved by the Science Based Target initiative since 2017, meaning it is line with what is needed to limit global warming to 2° Celsius (we are in the process of setting updated targets for a 1.5° Celsius scenario). Moreover, they have continued to decline as we integrated WhiteWave into our decarbonization strategy:

- Overall the company has reduced its GHG emission intensity by 24.5% on its full scope since 2015 on a like-for-like basis.
- Danone reached the peak of its carbon emissions on its full scope by the end of December 2019 (with a total of 27,2 million tons of GHG), five years ahead of its original plans and commitments (2025), meaning we have decoupled our growth from our carbon emissions. In 2020, our carbon emissions were down 1M tons eq. as compared to 2019 (see: Danone's stock results - Danone).

We presented this information to Oxfam, and explained that we believe the current methodology unduly penalizes companies that acquire new businesses and unduly rewards them when they sell businesses, thereby offering a misleading picture of climate performance. We have recommended to Oxfam that they : analyze climate data over a longer period of time (rather than taking just a snapshot) including most recent figures ; and

base analysis on data that is reviewed and approved by third parties largely recognized for their scientific approach, such as SBTi.

Michelin

Scope 3

La méthodologie appliquée par Carbone4 pour estimer les émissions du Scope 3 de Michelin est différente que celle décrite dans le « GHG Protocol » (*Corporate Value Chain (Scope 3) Accounting and Reporting Standard*, World Resources Institute and World Business Council for Sustainable Development, September 2011). Le niveau d'incertitude du chiffre Scope 3 produit par Carbone4 devrait être reconnu dans la publication de votre rapport, ainsi que l'utilisation des revenues et prix de vente estimés comme base du calcul.

Michelin applique le GHG Protocol pour établir et maintenir à jour l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre des Scopes 1, 2 et 3 Scope 3. L'écart entre le chiffre Scope 3 pour l'année 2017 produit par Carbone4 et le chiffre Scope 3 de 2017 déterminé par Michelin s'explique par l'application des méthodologies différentes.

Scopes 1 & 2

Le chiffre pris par Carbone4 de 3.431.998 t CO2 prend en compte la valeur Scope 2 dite « location-based », or nous avons publié dans notre rapport annuel et dans notre réponse au questionnaire CDP Climate Change la valeur Scope 2 dite « market-based ». Une approche « market-based » est préconisée par le GHG Protocol parce que c'est plus précis.

Pour mémoire, les chiffres publiés par Michelin pour l'année 2017 :

- Scope 1 : 1.502.493 t CO2
- Scope 2, market-based : 1.536.289 t CO2
- Total Scope 1 + Scope 2 : 3.038.782 t CO2

Cf. page 205 du Document de Référence 2017 du Groupe Michelin et page 37 de la réponse au CDP.

Total

Malgré les échanges avec Oxfam et Carbone 4 dans le cadre de ce document, Total regrette que la méthodologie utilisée, différente des standards internationalement reconnus, n'ait pu être suffisamment explicitée pour vérifier les résultats obtenus. Il est également regrettable qu'une méthodologie visant à comparer des entreprises n'applique pas des principes comparables d'un secteur à l'autre.
Total conteste l'évaluation de sa trajectoire climatique. Alors que de nombreuses entreprises s'impliquent dans des démarches de *Science-based Targets*, et qu'une méthodologie applicable au secteur énergétique est en cours de définition, il est très dommageable qu'Oxfam et Carbone 4 recourent à un concept de « trajectoire en température » basé sur une « convention propre » et sans la même exigence scientifique.
Total est engagé dans une transformation sans précédent, conduite de manière responsable avec le souci d'une transition juste. L'ambition de neutralité carbone du Groupe est accessible dans son communiqué de Mai 2020. Elle a été complétée par de nouveaux engagements en Septembre 2020.

Unibail RW

Les émissions publiées dans ce document correspondent à une estimation réalisée par Oxfam et Carbon4finance, pour laquelle URW n'a pas eu accès au détail des calculs, et ne correspondent pas à l'ordre de grandeur des émissions publiées par le Groupe, pourtant vérifiées par un auditeur indépendant chaque année. A titre d'illustration, les données publiées par URW au titre de l'année 2018 (ne tenant pas compte de l'acquisition du Groupe Westfield la même année) sont de 317kTCO_2eq et de 520kTCO_2eq en 2019 (intégrant les actifs du Groupe Westfield) pour un périmètre égal à celui considéré par l'étude, soit l'ensemble des émissions de GES en tonnes équivalent CO_2 des Scopes 1, 2 ainsi que la partie du Scope 3 correspondant à la consommation d'énergie des locataires de nos actifs (selon la méthode « market-based »).

Par ailleurs, le Groupe a publié des objectifs de réduction de ses émissions directes et indirectes de GES à l'horizon 2030 qui ont été validées en 2020 par la *Science Based Target initiative* comme alignées avec une trajectoire 1.5°C.

ADP

Émissions de gaz à effet de serre annuelles en tonnes équivalent CO2 en 2018 : 2 584 827
Le Groupe ADP fait observer que ce chiffre est erroné, qu'il s'agisse d'ADP SA ou du Groupe ADP.
Emissions CO2 ADP SA 2018, scope 1 : 49 047 tCO2
Emissions CO2 ADP SA 2018, scope 2 : 20 654 tCO2
Emissions CO2 ADP SA 2018, scope 3 : 1 986 636 tCO2
Emissions CO2 ADP SA 2018, scopes 1+2+3 : 2 056 337 tCO2
Emissions CO2 Groupe ADP 2018, scopes 1+2+3 : 2 737 601 tCO2
Sources publiques :

- Rapport Airport Carbon Accreditation 2018 pour ADP SA (cf. p.23/24) : https://www.parisaeroport.fr/docs/default-source/groupe-fichiers/rse/groupe-adp_emissions-de-co2-et-plan-d-actions-2018.pdf?sfvrsn=96c5febd_2
- Rapport de gestion 2019 qui contient les données 2018 pour le Groupe ADP (cf. p.161) : https://www.parisaeroport.fr/docs/default-source/groupe-fichiers/finance/information-réglementée-amf/documents-de-référence/2019/document-de-référence-2019.pdf?sfvrsn=a170c5bd_18

Intensité carbone - émissions de gaz à effet de serre annuelles en tonnes équivalent CO2, par million d'euros de chiffre d'affaires : 577
Le Groupe ADP fait observer que ce chiffre est erroné, du fait de l'erreur précédemment mentionnée sur les émissions portées au numérateur.

Trajectoire : Entre 3 et 3,5°C d'ici à 2100
Le Groupe ADP fait observer que cette estimation est erronée.

- **Scopes 1+2 :** Engagement pris par le Groupe ADP en juin 2019 d'atteindre zéro émission nette en 2050 au plus tard, sur les plateformes de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly (ainsi que Ankara, Izmir, Liège et Zagreb à l'international), conformément à la méthodologie Airport Carbon Accreditation de l'ACI. Cet engagement est équivalent à la trajectoire 1,5°C du GIEC. https://www.aci-europe.org/downloads/mediaroom/19_06_26%20ACI%20EUROPE%20Resolution_%20European%20airports%20committing%20to%20net%20zero%20carbon%20emissions%20by%202050.pdf
- **Scope 3 Monde, poste transport aérien** : Engagement pris par l'ATAG (Air Transport Action Group) lors d'une assemblée OACI en 2016 d'une division par 2 des émissions de CO2 du transport aérien mondial par rapport au niveau de référence

2005. Cet engagement est équivalent à la trajectoire 2°C du GIEC. https://www.atag.org/our-activities/climate-change.html

- **Scope 3 Europe, poste transport aérien** : Démonstration de la faisabilité d'un transport aérien européen net zéro CO2 en 2050, et publication de la trajectoire associée, avec une année 2019 constituant l'année pic des émissions absolues de CO2 du transport aérien. Cet engagement est équivalent à la trajectoire 1,5°C du GIEC. https://www.destination2050.eu/
- **Scopes 1+2+3** : Compte tenu du mix trafic des plateformes franciliennes opérées par le Groupe ADP, il est conservatif de considérer que, à la lumière des connaissances actuelles, la somme des engagements pris par le Groupe ADP sur ses émissions internes, et par les compagnies sur leurs émissions est alignée sur la trajectoire 2°C du GIEC.

Le Groupe ADP fait observer que les auteurs de l'étude ont refusé d'accéder à la demande du Groupe ADP d'un échange pour discuter de la méthodologie de l'étude et des chiffres qui y sont mis en avant, et ont préféré demander un retour écrit sans discussion, dans des délais extrêmement contraints.

Veolia

Acteur engagé dans la lutte contre le dérèglement climatique, Veolia articule sa démarche en 4 axes complémentaires : réduire les émissions de GES des sites sous son contrôle opérationnel, éviter des émissions à des tiers, compenser les émissions, séquestrer le carbone. Il propose par ailleurs des solutions d'adaptation aux effets du dérèglement climatique.

Pour les sites sous sa responsabilité opérationnelle, Veolia s'inscrit dans une **trajectoire compatible avec l'Accord de Paris, en dessous de 2 °C, à horizon 2034. Son objectif en la matière[(1)] a été validé par l'initiative Science Based Targets (SBTi)[(2)]** en 2019. Nous émettons donc les plus expresses réserves sur la trajectoire calculée par Carbon4 Finance utilisée dans cette étude, qui s'appuie en outre sur des données obsolètes. N'ayant pas accès à la méthodologie détaillée et aux hypothèses prises, nous ne sommes pas en mesure de commenter ce résultat plus précisément, sauf à l'opposer à notre engagement dans une trajectoire en dessous de 2°C mentionné ci-dessus.

Veolia publie les émissions de scope 1, scope 2 et les postes significatifs du scope 3 de son périmètre opérationnel, ainsi que l'avancement des réductions d'émissions liées à son objectif validé SBTi. Ces données, incluses dans sa déclaration de performance extra-financière sont vérifiées par un organisme tiers indépendant avec un niveau d'assurance raisonnable (scopes 1 et 2 et réduction des émissions) et modérée (scope 3).

Sujet complexe, la performance climat d'une entreprise ne peut s'apprécier au regard du ratio "émissions de GES / chiffre d'affaires", les évolutions des deux composantes de ce ratio n'étant pas corrélées pour les groupes multi-sectoriels tels que Veolia. Nous précisons toutefois que ce ratio était de 1 570 teq. CO_2/million d'euros de chiffre d'affaires en 2019 (contre 1 788 teq. CO_2 calculé par Carbon4 Finance pour l'année 2016) et regrettons à nouveau la prise en compte de données obsolètes (2016) dans cette étude.

Par ailleurs, les activités de Veolia, à travers l'économie circulaire, la fourniture d'énergie ou de matières issues de la valorisation des déchets et des eaux, permettent à des tiers d'éviter des émissions (correspondant à environ 30 % des émissions de scope 1, 2 et 3 du Groupe).

Enfin le Groupe travaille sur des projets de compensation des émissions de GES et de séquestration du CO_2.

Des informations très détaillées figurent aux pages 320-334 de notre document d'enregistrement universel 2019, accessible à l'aide du lien suivant : https://www.veolia.com/sites/g/files/dvc2491/files/document/2020/03/URD-2019-annual-financial-report-veolia-EN.pdf

(1) réduire de 22 % ses émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et scope 2) d'ici quinze ans, soit en 2034, par rapport au périmètre opérationnel de l'année de référence 2018.
(2) L'initiative SBTi fournit aux entreprises des trajectoires de réductions d'émissions GES permettant de calculer de combien elles doivent réduire leurs propres émissions et dans quels délais pour contribuer à l'Accord de Paris sur le climat (https ://sciencebasedtargets.org/companies-taking-action/). "

Suez

1/ Sur les données relatives au profil carbone de SUEZ en 2017 (émissions de GES et émissions évitées).

Les données « calculées » mentionnées dans le présent rapport sur les émissions de GES des activités de SUEZ diffèrent assez sensiblement des données « reportées » du Groupe vérifiées par ses Commissaires aux Comptes, et publiées dans son Document d'Enregistrement Universel. Leurs valeurs étaient respectivement de 8 527 000 t CO2e (scope 1 et 2) pour les émissions directes et indirectes, et 9 374 000 t CO2e pour les émissions évitées.

Les principales explications de ces différences sont fort probablement dues à :

. Une simplification des modèles de calcul utilisés au regard de la diversité des activités du Groupe : ainsi, le modèle utilisé semble appliquer pour les activités eau des facteurs d'émission indifférenciés au regard de la nature de l'activité, comme le type de traitement, ou du lieu où elle s'exerce, comme le contenu carbone du mix électrique local. De même pour les activités déchets, où les facteurs d'émissions utilisés ne tiennent pas compte de la variabilité du contenu biogénique des déchets incinérés ou mis en décharge (qui n'est pas due uniquement à la quantité de plastique contenu dans ceux-ci), et pour les émissions évitées d'une forte variabilité des facteurs d'émission au regard des différentes catégories de matières premières recyclées (allant par exemple de 1 t CO2e évitée pour 1 t de fer recyclée à 11 t de CO2e évitée pour 1 t d'aluminium recyclé).

Ainsi, le modèle utilisé ne semble utiliser que moins d'une vingtaine de facteurs d'émissions différents pour l'ensemble des activités de SUEZ, alors que la base de données interne de pilotage du profil GES du Groupe en comporte plus de 70, sans compter les données relatives au contenu carbone des mix électriques des 75 pays où le Groupe est présent.

. L'utilisation de la notion d'émissions « induites », qui vise à intégrer tout ou partie des scope 3 amont et aval des activités, en plus du calcul des scopes 1 et 2. Elle semble souvent utilisée de manière non pertinente, car intégrant des postes déjà inclus dans les scopes 1 et 2 « reportés », comme par exemple les émissions liées à la valorisation des boues d'épuration, ou bien conduire à des calculs assez approximatifs, en n'utilisant par exemple apparemment qu'un seul facteur d'émission pour les réactifs de traitement, quelle que soit leur nature.

2/ Sur le calcul de l'intensité carbone des activités de SUEZ

Outre les remarques méthodologiques précédemment exprimées sur le calcul du profil carbone du Groupe, il est à noter que le chiffre d'affaires du Groupe recouvre des activités de nature très différentes dans la gestion de l'eau ou celle des déchets : une analyse plus fine de l'intensité carbone par segment d'activité, telle que celle faite dans le cadre du pilotage interne de notre trajectoire carbone, semblerait plus appropriée.

3/ Sur la trajectoire dans laquelle les activités du Groupe serait inscrite

Il apparaît que l'étude repose, en matière de données chiffrées, sur un historique allant de 2012 à 2017, ne tenant donc pas compte de la transformation des activités du Groupe décidée, en cohérence avec son engagement dans la trajectoire 1.5°, lors du lancement en 2019 de son plan stratégique SUEZ 2030. Il est à rappeler par ailleurs que SBTi avait validé en 2018 l'alignement avec la trajectoire 2°C des engagements sur le climat du Groupe pris lors de la COP21, engagements renforcés depuis dans le cadre de SUEZ 2030 avec à titre d'exemple une baisse de 45 % (et non plus 30 %) des émissions directes et indirectes à l'horizon 2030. Pour ces deux raisons, il apparaît assez douteux que le Groupe soit déclaré dans le cadre de l'étude comme aligné avec une trajectoire comprise entre 3°C et 3,5°C.

Safran

Ayant pris connaissance de l'étude, Safran estime que la méthodologie, les données utilisées et les résultats ne reflètent pas du tout sa stratégie climatique et son engagement à respecter l'Accord de Paris.

La méthodologie agrège dans un indicateur composite de température des informations de natures quantitatives (émissions et intensité carbone, une partie de ces informations étant fondée sur des ratios sectoriels plutôt que des données d'entreprises) et qualitatives, sur la précision du reporting climatique notamment. Si cet indicateur composite permet de classer entre elles des entreprises, il ne traduit pas précisément le réchauffement associé à une trajectoire future d'émissions de gaz à effet de serre des entreprises, et en particulier ne reflète pas la stratégie technologique déployée par Safran pour décarboner le secteur de l'aérien de manière compatible avec les objectifs de réchauffement de l'Accord de Paris.

Safran regrette par ailleurs que les données utilisées, la concernant, datent de 2017. Ces données ne reflètent pas les engagements en matière climatique pris par l'entreprise depuis cette date, et encore rappelés lors de la présentation de ses résultats annuels 2020 le 25 février 2021. Safran s'est ainsi engagé à réduire ses émissions des Scopes 1+2 de 30 % en 2025 par rapport à 2018 ; à utiliser plus de 35 % de carburants durables d'ici 2025 pour ses essais moteurs ; à déclarer l'ensemble de ses émissions de gaz à effet de serre, et notamment les émissions induites par l'usage de ses moteurs dès 2021 ; et a présenté une stratégie détaillée de décarbonation du secteur aérien, reposant notamment sur une rupture en termes d'efficacité pour la prochaine génération d'avions court-moyen-courrier (30 % de réduction de consommation), et l'adoption massive des carburants durables, qui peuvent être utilisés en mélange à 50 % dans les générations actuelles de moteurs, et avec lesquels les futures générations seront 100 % compatibles. En outre, le périmètre du groupe a été fortement modifié par l'intégration des activités de Zodiac Aerospace en 2018, et l'évolution de l'empreinte carbone par rapport aux données de 2017 ne peut donc être facilement fournie pour montrer la tendance positive dans laquelle Safran s'inscrit.

GENERAL STATEMENT

As the global leader in our industry, we have a key role to play to address today's climate crisis. With concrete being the world's most used material after water, we are committed to being part of the solution.

In September 2020 we signed our net-zero pledge with science-based targets to accelerate green construction and the transition to a net-zero world. We set ourselves ambitious 2030 targets that are validated by the Science-Based Targets initiative as consistent with WB2DS, which is aligned with the net-zero pathway for our sector.

In addition, we are also partnering with SBTi to develop our roadmap to net zero, which will be the first science based roadmap for the cement sector.

LafargeHolcim has been recognized for its carbon commitments by being included in the CDP's "A" list, as well as LafargeHolcim's net zero pledge being named "Net Zero Carbon Strategy of the Year" in the 14th edition of the 2021 edie Sustainability Leaders Awards.

In addition, we are deeply involved in our sector transition and have been actively supporting the TCFD since 2017, and participated in the WBCSD's TCFD preparer forum.

Thus we strongly disagree with the assertion that we are on a 3.5 to 4 degree trajectory, which does not represent the validation of our targets and the ongoing work being done with the SBTi.

COMMENTS ON OXFAM/CARBON4 FINANCE RESULTS

1. Total greenhouse gas emissions per year in tonnes of C02 equivalent in 2017 : 143 000 000

Please note that 143 Million tonnes of CO2 refer to our absolute scope 1 and 2 emissions in the year of 2018.
We reduced our scope 1 and 2 emissions from 143 to 128 in 2019, and to 116 in 2020.

2 Carbon intensity - Greenhouse gas emissions per year in tonnes of CO2 equivalent, per million euros of turnover: 6 008

We are not sure how this was calculated:
In 2018 we reported revenues of CHF Million 27'466, which at the conversion rate to Euro at the end of 2018 (0.8876) came to Euro Million 24379. With 143 million tons of CO2 equivalent, the intensity should be 5'866, not 6'008.
In 2017 we reported revenues of CHF Million 27'021, which at the conversion rate to Euro at the end of 2017 (0.8556) came to Euro Million 23'119. With 139 million tons of CO2 equivalent, the intensity was 6'012.
A clarification on the scope and methodology used would be welcome.

3. Trajectory: Between 3,5 to 4°C by 2100

In 2020 LafargeHolcim's net CO2 scope 1 emissions decreased 1.1 percent compared to 2019 and set a new record among international peers of 555 kg CO2 net / t cementitious on track to achieve our 2030 target of 475 kg CO2 net / t cementitious
Our 2030 targets have been verified by SBTi as consistent with WB2DS, which is aligned with the net-zero pathway for our sector.

Thus we strongly disagree with the assertion that we are on a 3.5 to 4 degree trajectory, which does not represent the validation of our targets and the ongoing work being done with the SBTi.

A clarification on the methodology used would be welcome.

TRADUCTION FR

DÉCLARATION GÉNÉRALE

En tant que leader de notre industrie, nous avons un rôle clé à jouer pour faire face à la crise climatique. Le béton étant le matériau le plus utilisé au monde après l'eau, nous sommes résolus à faire partie de la solution.

En septembre 2020, nous avons signé notre engagement Net Zero avec des objectifs basés sur la science pour accélérer la construction verte et la transition vers un monde "net zero". Nous nous sommes fixés des objectifs ambitieux pour 2030 qui sont validés par l'initiative Science-Based Targets comme étant cohérents avec le WB2DS (well below 2 degrees scenario), ce qui est cohérent avec la trajectoire du net zéro pour notre secteur.

En outre, nous nous associons également à SBTi pour développer notre feuille de route vers le net zéro, qui sera la première feuille de route basée sur la science pour le secteur du ciment.

LafargeHolcim a été reconnu pour ses engagements carbone en étant inclus dans la liste «A» du CDP, et l'engagement net zéro de LafargeHolcim a été nommé «Stratégie zéro carbone net de l'année» lors de la 14e édition des edie Sustainability Leaders Awards 2021.

De plus, nous sommes profondément impliqués dans la transition de notre secteur et soutenons activement la TCFD depuis 2017, et avons participé au forum des préparateurs TCFD du WBCSD.

Par conséquent, nous sommes fermement en désaccord avec l'affirmation selon laquelle nous serions sur une trajectoire de 3,5 à 4 degrés, ce qui ne représente ni la validation de nos objectifs ni le travail en cours avec le SBTi.

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS D'OXFAM / CARBON4 FINANCE

Émissions totales de gaz à effet de serre par an en tonnes équivalent C02 en 2017: 143000000

Veuillez noter que 143 millions de tonnes de CO2 font référence à nos émissions de scope 1 et 2 absolues en 2018.

Nous avons réduit nos émissions de scope 1 et 2 de 143 à 128 en 2019 et à 116 en 2020.

Intensité carbone - Émissions de gaz à effet de serre par an en tonnes équivalent CO2, par million d'euros de chiffre d'affaires: 6008

Nous ne savons pas comment cela a été calculé :

En 2018, nous avons déclaré un chiffre d'affaires de 27 466 millions de CHF, qui au taux de conversion en euro à la fin de 2018 (0,8876) s'élevait à 24379 millions d'euros. Avec 143 millions de tonnes équivalent CO2, l'intensité devrait être de 5 866, non 6 008.

En 2017, nous avons déclaré un chiffre d'affaires de 27 021 millions de CHF, qui, au taux de conversion en euro à la fin de 2017 (0,8556), s'élevait à 23 119 millions d'euros. Avec 139 millions de tonnes équivalent CO2, l'intensité était de 6'012.

Une clarification sur le cadre et la méthodologie utilisés serait la bienvenue.

Trajectoire: Entre 3,5 et 4 ° C d'ici 2100

En 2020, les émissions nettes de CO2 du scope 1 de LafargeHolcim ont diminué de 1,1% par rapport à 2019 et ont établi un nouveau record parmi les pairs internationaux de 555 kg CO2 net / t de ciment, en bonne voie pour atteindre notre objectif 2030 de 475 kg de CO2 net / t de ciment.

Nos objectifs 2030 ont été vérifiés par SBTi comme étant cohérents avec WB2DS, ce qui est aligné sur la trajectoire net zéro pour notre secteur.

Nous ne sommes donc pas du tout d'accord avec l'affirmation selon laquelle nous sommes sur une trajectoire de 3,5 à 4 degrés, ce qui ne représente pas la validation de nos objectifs et le travail en cours avec le SBTi.

Une clarification sur la méthodologie utilisée serait bienvenue.

SOCIETE GENERALE

Département Responsabilité Sociale
d'Entreprise

Monsieur Alexandre Poidatz
Chargé de plaidoyer « Financement de la transition énergétique »
Oxfam France

Paris, le 19 octobre 2020

Monsieur,

Vous nous avez transmis des éléments concernant la publication prochaine d'un nouveau rapport d'Oxfam sur les banques et le climat et l'évaluation de l'empreinte carbone de Société Générale y figurant.

Les données publiées dans le rapport, basées sur une extrapolation de l'empreinte économique sectorielle des banques datant de fin 2017, ne reflètent pas les efforts significatifs engagés en matière de transition écologique ces dernières années par les banques et les entreprises qu'elles accompagnent. Un euro financé ou investi dans un secteur donné n'a en effet pas le même impact carbone selon les critères RSE appliqués par la banque et l'entreprise.

L'alignement progressif des activités économiques avec des trajectoires permettant la limitation du réchauffement climatique est un enjeu crucial qui mérite le recours à des approches transparentes pour mesurer et piloter les impacts. C'est le sens des efforts engagés par cinq banques européennes dont Société Générale (dans la cadre de l'accord de Katowice) qui viennent d'aboutir à la définition d'une méthodologie robuste et applicable à tous les acteurs bancaires (cf. création d'un outil de mesure des portefeuilles de crédit *open source* basé sur la méthodologie PACTA for Banks du Think tank 2 Degrees Investing Initiative).

Cette méthodologie offre l'avantage d'une approche dynamique et sectorielle adaptée au niveau actuel de disponibilité des données climatiques des entreprises. Le secteur financier intervenant en support d'une économie encore très largement carbonée, il n'est pas surprenant que le scope 3 d'une banque à vocation universelle puisse encore paraître important. La question est plutôt d'évaluer la capacité de l'établissement à réorienter ses portefeuilles à un rythme acceptable au regard des scénarios climatiques, et à le faire en aidant la transition énergétique de ses clients les plus carbonés.

Compte-tenu des avancées réalisées ces dernières années, le secteur bancaire français est incontestablement reconnu comme un *leader* dans la finance verte, notamment par les agences de notation extra-financières. Société Générale est activement engagée en faveur de la transition écologique volontariste et annonce régulièrement de nouvelles mesures pour 1/ réduire son exposition aux secteurs les plus émetteurs et 2/ soutenir le développement des énergies renouvelables.

En juillet dernier nous avons ainsi durci notre politique sur le charbon thermique parmi les plus strictes du secteur bancaire pour assurer notre retrait de l'industrie du charbon en 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et en 2040 dans le reste du monde. Nous avons également annoncé un nouvel objectif de contribution à la transition énergétique à hauteur de 120 milliards d'euros entre 2019 et 2023.

Il s'agit de continuer à enrichir nos engagements RSE en lien avec les enjeux collectifs et les attentes de nos parties prenantes. Suivant la méthodologie PACTA, et en réponse à l'engagement de Société Générale dans le cadre du *Collective commitment for climate action* des Principles for Responsible Banking, nous allons publier des objectifs d'alignement de nos portefeuilles, secteur par secteur. Ils engloberont nos engagements existants sur le secteur du charbon thermique et incluront notamment le suivi de la réduction du portefeuille crédit pétrole et gaz.

Bien sincères salutations,

Le département RSE

Société Générale – SEGL/RSE
189 rue d'Aubervilliers
75886 Paris cedex 18
France

Tél: +33 (0)1 56 37 37 03
Fax: +33 (0)1 42 14 97 18

www.societegenerale.com

Société Générale
Société Anonyme au capital de:
1 066 714 367,50 EUR
552 120 222 R.C.S. Paris

Droit de réponse Crédit Agricole au rapport d'Oxfam sur son rapport 2020
20.10.2020

Le nouveau rapport d'Oxfam entend, comme celui de l'an passé, chiffrer l'empreinte carbone des banques françaises dont celle du Crédit Agricole.
Il comporte également de nouveaux éléments tels que : l'attribution d'une « température de la banque », la répartition sectorielle de l'empreinte carbone des portefeuilles crédit, et la détermination de l'empreinte carbone du portefeuille crédits dans les secteurs pétrole et gaz.

En dépit du changement dans la méthodologie qu'Oxfam utilise cette année pour calculer l'empreinte carbone des banques, les conclusions auxquelles le rapport aboutit restent fondées selon nous sur des bases scientifiquement erronées. En effet l'approche de Carbon Impact Analytics de Carbone 4, à l'instar de celle de PCAF utilisée l'an passé, reste une méthodologie « bottom-up » qui ne tient pas compte des ordres de grandeur réels de l'économie mondiale.

Le chiffrage de l'empreinte carbone du Crédit Agricole avancé pour l'année 2017 – 723 millions de tonnes de GES – (vs 585 millions de tonnes de GES pour l'année 2018 selon le rapport de l'an passé), est selon nous fondamentalement faux car un tel niveau correspondrait en effet à un poids de l'ordre de plusieurs fois les émissions carbone françaises, très largement supérieur au poids réel de Crédit Agricole dans l'économie française (si l'on sommait l'empreinte carbone de toutes les banques selon cette méthodologie, on aboutirait à un chiffrage correspondant à plusieurs fois les émissions mondiales).

Comme indiqué dans notre droit de réponse de l'an passé, nous avons développé en partenariat avec l'Ademe, Paris IX, et Polytechnique, une approche méthodologique soucieuse de comptabiliser l'enjeu carbone de nos activités.
Mais cette méthodologie est également soucieuse de respecter les ordres de grandeur de l'économie mondiale. Notre approche méthodologique (P9xCA) fait en effet correspondre, par construction, la somme des empreintes carbone de l'ensemble des institutions financières mondiales à 100% des émissions mondiales. L'ordre de grandeur ainsi calculé est cohérent avec la part de marché du Groupe dans le financement de l'économie.

Conscient de l'importance de l'enjeu que représente l'empreinte carbone pour les acteurs financiers, Crédit Agricole a mis en œuvre dès 2011 une approche de quantification de cet enjeu avec l'aide d'une chaire de recherche universitaire multidisciplinaire associant l'université de Paris IX et l'Ecole Polytechnique. Cette approche scientifique est totalement conforme aux préconisations du Guide sectoriel sur la quantification des émissions de GES pour le secteur financier publié par l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME), l'Association Bilan Carbone (ABC) et l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE).

Réalisé en 2014 avec la participation d'une vingtaine d'institutions financières, d'ONG et d'experts, le Guide sectoriel pour le secteur financier recommande aux banques de financement et d'investissement et aux banques universelles de recourir à une approche macroéconomique (méthodologies dites top-down), seule à même de garantir l'additivité des résultats et ainsi l'exactitude de l'ordre de grandeur calculé.

papiers Avec Ecofolio tous les papiers se recyclent.

C'est cette approche qui est déployée par Crédit Agricole au travers de la méthode P9XCA et sur laquelle le Groupe a régulièrement communiqué dans le passé dans un souci de transparence. Il est à noter que, développée dans le cadre d'un projet de recherche universitaire, cette méthode est open source. L'ensemble des hypothèses et conventions ont été publiés.

La mise en œuvre de P9XCA sur les encours de financements et investissement du Groupe Crédit Agricole aboutit à une quantification de l'enjeu carbone de l'ordre de 138 millions de tonnes de GES en 2019 (Déclaration de performance extra-financière 2019, https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/182041, page 71).

L'ordre de grandeur ainsi calculé est cohérent avec la part de marché réelle du Groupe dans le financement de l'économie, ce qui n'est pas le cas du chiffrage de 723 millions de tonnes de GES avancé par le rapport d'Oxfam.

Il nous paraît important de souligner à ce sujet que la méthodologie utilisée par Crédit Agricole fait correspondre, par construction, la somme des empreintes carbone de l'ensemble des institutions financières mondiales à 100% des émissions mondiales alors que la méthodologie utilisée par l'étude d'Oxfam n'est pas limitée par les émissions réellement constatées. Par des comptages multiples entre acteurs, secteurs et produits financiers, la méthode utilisée par Oxfam attribue aux acteurs financiers plusieurs fois les mêmes émissions de GES. Ce comptage multiple nous semble être de l'ordre de 4 à 5 fois les émissions mondiales avec le biais constaté sur le chiffrage avancé pour Crédit Agricole par le rapport.

Concernant la température que vous imputez aux activités de la banque (une fourchette « entre 4 et 5°C »), au-delà des interrogations méthodologiques liées à ce résultat, nous considérons qu'un ordre de grandeur fondamentalement faux pour les émissions de GES ne peut pas conduire à une température juste.
La question de la mesure de la température des activités financières est complexe mais nous attirons votre attention sur les fortes différences entre l'estimation de la température de Crédit Agricole par Oxfam et celles estimées tant par le CDP (de 3,2°C), que par Trucost (de <1,5°C).

Enfin, pour rappel, le Crédit Agricole a adopté en juin 2019 une Stratégie Climat dans laquelle nous nous sommes engagés à réduire notre empreinte carbone scope 3 en réallouant nos portefeuilles de financement et d'investissement en ligne avec l'Accord de Paris, via un renforcement de nos financements de la transition énergétique d'un côté, et une réduction de nos financements carbonés de l'autre (sortie totale du charbon selon un calendrier 2030/2040). Voir https://www.credit-agricole.com/responsable-et-engage/notre-strategie-rse-etre-le-partenaire-d-une-economie-durable/finance-climat

A noter que les objectifs affichés dans cette Stratégie Climat ont été reconnus par un certain nombre d'observateurs comme faisant partie des plus ambitieux du secteur (cf. le *Fossil Fuel Finance Report/Banking on climate change 2020* qui positionne le Crédit Agricole comme la banque ayant la politique fossiles la plus robuste).

Cette Stratégie Climat est aujourd'hui en cours de déclinaison opérationnelle :

- nous avons mis à jour nos politiques sectorielles charbon en ligne avec nos engagements de sortie totale du charbon à horizon 2030 et 2040 et en avons défini les modalités opératoires.
- nous développons un outil de mesure de la dimension extra-financière de l'ensemble de nos financements et investissements (plateforme de reporting extra-financier) afin de piloter avec précision la réallocation de nos portefeuilles en faveur de la transition énergétique.
- nous développons un outil d'évaluation de la dynamique de transition de nos clients entreprises (note de transition climatique)
- nous augmentons significativement nos financements et investissements dans les actifs bas-carbone.

Ce sont là quelques-uns des axes d'une stratégie qui devrait se traduire dans les années qui viennent par une réduction de notre exposition aux secteurs les plus carbonés de l'économie et une augmentation parallèle de notre exposition à une économie décarbonée.

BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

BNP Paribas
Antoine SIRE
Directeur de l'Engagement d'entreprise
Laurence PESSEZ
Directrice de la Responsabilité Sociale
et Environnementale
16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Oxfam France
Alexandre POIDATZ
Chargé de plaidoyer « Finance
et transition énergétique »
62 bis, avenue Parmentier
75011 Paris

Paris, le 19 octobre 2020

Cher Monsieur,

Vous vous apprêtez à publier un rapport sur l'empreinte carbone globale des banques françaises et avez eu l'amabilité de partager avec nous, à l'avance, un certain nombre d'éléments de cette publication. Malgré le dialogue constructif que vous avez facilité avec le cabinet de conseil qui a conçu la méthodologie et produit le contenu de l'étude, nous n'avons pas d'éléments suffisants pour commenter en détails les données concernant BNP Paribas. Les éléments que vous nous avez communiqués nous permettent néanmoins de formuler les remarques que vous trouverez ci-dessous.

Votre étude a pour objectif de déduire l'empreinte carbone de l'ensemble des activités financées par les différentes banques françaises et de la traduire en une « température » approximative. Une telle démarche est légitime, tout comme le serait une mesure de l'impact positif de notre activité en termes d'emplois et de développement économique.

L'étude confirme une évidence : l'économie dans laquelle nous vivons est fortement carbonée, et les banques françaises contribuent à la financer. C'est le cas de BNP Paribas, **première banque des entreprises européennes**, née du regroupement d'établissements fondés il y a près de 200 ans pour soutenir l'industrialisation et accompagner les entreprises à l'exportation. Nous avons toujours fourni un service essentiel au fonctionnement de l'économie, et le rôle que nous jouons pour aider entreprises et particuliers à traverser la crise actuelle le démontre une nouvelle fois.

Cependant l'étude que vous avez réalisée, tout en donnant des chiffres qui illustrent une réalité connue de tous, est incapable de rendre compte du mouvement de transformation engagé dans certaines banques, et plus généralement dans une partie de l'économie. **Elle repose en effet sur des données de 2017 et prend comme hypothèse que la banque continuerait ses activités à l'identique d'ici 2100. Cette hypothèse théorique est en décalage complet avec les directions que nous prenons dans la réalité.**

Nous savons que la trajectoire du monde n'est pas soutenable en l'état et qu'elle doit changer. Pour les entreprises, et donc pour les banques, c'est l'Accord de Paris de décembre 2015 qui a été le signal politique fort sur la nécessité partagée de changer de modèle. 2015, c'est aussi l'année de publication des 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, qui constituent une boussole efficace pour l'économie comme pour les Etats. Intégrer de tels signaux dans des politiques d'entreprise représente une transformation majeure que nous avons engagée et que nous souhaitons conduire en profondeur, ce qui prend du temps et ne peut se refléter à très court-terme. Ainsi, depuis 2015 et de façon encore accélérée depuis 2017, nous avons travaillé sans attendre et pris des engagements forts car**, nous le savons, il y a urgence**. En parallèle, nous continuons à assurer notre rôle auprès des citoyens, des entreprises et des Etats qui attendent également de nous que nous concourions à la vie quotidienne et à la bonne marche des projets de chacun.

Une photographie des portefeuilles à fin 2017 ne reflète ni nos engagements pris ces dernières années, ni la manière dont nous sommes en train de faire évoluer nos processus et nos critères de décisions. La période 2017-2020 aura été celle de la mise en place de décisions structurantes et la décennie 2020-2030 sera celle de leur prise d'effet à grande échelle.

Nous avons décidé courant 2016 d'aligner notre portefeuille de crédit sur les objectifs de l'Accord de Paris et d'intégrer dans notre stratégie d'entreprise les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. Ces engagements ont été rapidement suivis de décisions importantes, à contre-courant des pratiques de la plupart des grandes banques internationales qui n'ont pas restreint leurs financements aux grands secteurs industriels et notamment dans le secteur de l'énergie :

- Tout d'abord, **la cessation de la fourniture de tout service financier aux spécialistes des hydrocarbures non conventionnels (gaz de schiste, sables bitumineux…) décidée fin 2017**, alors même que BNP Paribas est l'une des rares banques européennes sérieusement implantées en Amérique du Nord, où ces techniques sont particulièrement utilisées.

- Ensuite, l'adoption d'une politique de sortie du charbon que sa mise à jour de 2020 porte au meilleur niveau des banques internationales. Cette politique est souvent comprise comme une « sortie du charbon en 2030/2040 ». En réalité, nous cessons dès maintenant la fourniture de tout nouveau service financier aux compagnies d'électricité et entreprises minières qui ne font pas les choix industriels nécessaires pour leur permettre une sortie du charbon aux échéances fixées. **Cette politique nous conduit dès 2020 à mettre fin à notre activité auprès de la moitié de nos clients producteurs d'électricité, avec lesquels nous étions pour la plupart en relation depuis des décennies. Bien entendu, il est**

essentiel que nous continuions à accompagner l'autre moitié de nos clients dans leur transition, ceux qui produisent encore de l'électricité à partir de charbon mais mettent en place des plans de sortie volontaristes. Autre indicateur de la transformation que nous mettons en œuvre : en 2019, 87% des financements de projets octroyés par BNP Paribas dans le secteur de la production d'électricité ont été consacrés à des projets d'énergies renouvelables, et 0% à des projets liés au charbon.

Notre première politique charbon remontant à 2011 et ayant été régulièrement renforcée depuis, elle a déjà eu le temps de produire des effets importants, mais moins radicaux que ceux attendus des décisions adoptées dernièrement. **Le graphique ci-dessous montre à la fois que nous sommes déjà en avance sur le scénario de l'Agence Internationale de l'Energie compatible avec l'Accord de Paris (SDS), et que nous sommes sur une trajectoire conduisant à une diminution rapide du recours au charbon chez les entreprises qui resteront nos clientes.**

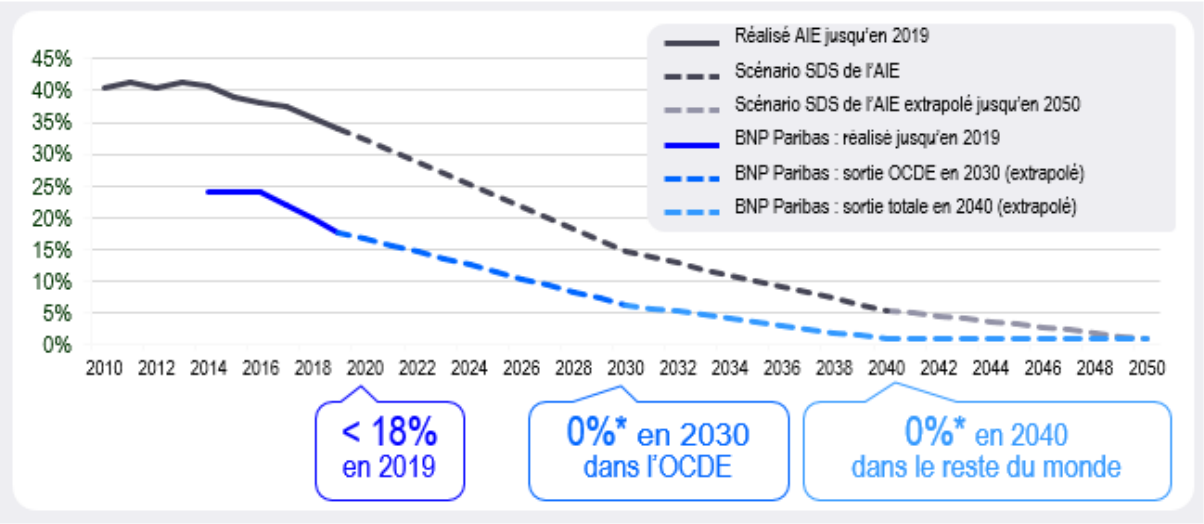

** Données basées sur la capacité de charbon à fin 2019 de 80% du portefeuille de BNP Paribas (telles qu'utilisées pour le calcul du mix électrique du Groupe) ; la trajectoire ne prend pas en compte les éventuels engagements contractuels allant au-delà des dates de sortie*

Plus généralement, à fin 2019, l'exposition de notre groupe au charbon est déjà nettement inférieure à 0,5% de l'ensemble de son portefeuille de crédit.

Dans le secteur pétrolier et gazier, nous avons pris des **engagements sur les hydrocarbures non conventionnels**, mais le pétrole reste encore aujourd'hui incontournable dans un grand nombre d'activités vitales pour nos concitoyens. **La plupart des grandes compagnies pétrolières européennes ont cependant engagé au cours des trois dernières années un mouvement de transformation important, vers un modèle de groupes énergétiques diversifiés qui ambitionnent d'être à zéro émissions nettes de gaz à effet de serre en 2050.** Ce mouvement, sous la pression des ONG mais aussi d'investisseurs dont fait partie notre filiale BNP Paribas Asset Management, connaît actuellement une forte accélération.

Dans votre rapport, toutes les banques sont évaluées sur la base d'un postulat inexact, qui est que l'empreinte carbone d'une banque n'est proportionnelle qu'à son exposition à un secteur d'activité et pas au type d'entreprises qu'elle finance au sein de chaque secteur.

Pour pouvoir financer en priorité la transition, nous nous équipons d'outils très innovants, permettant à la fois de piloter notre portefeuille de crédit selon ce critère, et de l'introduire dans les milliers de décisions individuelles que nous prenons chaque année concernant des entreprises émettrices de gaz à effet de serre.

En 2018, BNP Paribas s'est uni à quatre grandes banques européennes autour de l'Engagement de Katowice pour développer une méthodologie commune de mesure de l'alignement de leurs portefeuilles de crédit sur les objectifs climatiques de l'Accord de Paris. En septembre dernier, les Banques signataires ont publié leur premier rapport, pour accompagner les banques dans l'application de cette méthodologie, dite PACTA, déjà testée par vingt banques systémiques. Cette démarche a pour objet de mesurer en priorité l'alignement sur les secteurs industriels les plus émetteurs de gaz à effet de serre (5 secteurs responsables de 75% des émissions mondiales) puis de l'étendre progressivement aux autres secteurs. La mise en œuvre de critères climatiques dans notre action quotidienne constitue un chantier de transformation opérationnelle majeur qui implique déjà des centaines de cadres et en concernera à terme des milliers.

Notre méthodologie doit nous permettre d'orienter nos financements futurs vers une économie décarbonée, en ligne avec un objectif de réchauffement climatique bien en-deçà de 2°C et tendant vers 1,5°C. **Nous faisons donc actuellement des choix nous permettant de prendre toute notre part à un réchauffement climatique bien en-deçà de la température attribuée à BNP Paribas dans votre rapport, d'autant que nous avons compris de nos échanges que cette température est pour partie basée sur des approximations et sur une appréciation qualitative de notre politique de transition énergétique à fin 2017. Elle ne peut en aucun cas être considérée comme reflétant la réalité de nos activités.**

Outre son utilisation de chiffres datés et son incapacité à refléter les dynamiques en cours, l'étude entend comparer entre elles les banques françaises pour les inciter à baisser leurs émissions. Or, cet univers de comparaison n'est pas le bon, car certaines banques françaises étudiées n'ont pas été créées pour financer les entreprises et n'exercent cette activité qu'à titre accessoire. Elles peuvent donc avoir des émissions faibles, mais elles auront une influence réduite sur la transformation de l'industrie. Inversement, **lorsqu'une banque ayant le périmètre et l'implantation mondiale de BNP Paribas se met en mouvement, son impact est important.** Nous ne doutons d'ailleurs pas que c'est ce qui vous conduit à exercer sur nous une pression particulière et, à votre manière, de contribuer à ce que notre établissement soit aujourd'hui l'une des banques internationales des entreprises les plus avancées dans tous les domaines de la transition écologique : politiques charbon, politique pétrole et gaz non conventionnels, outil d'alignement du portefeuille, financement des énergies renouvelables.

Ceci a pour toile de fond un bon positionnement général des banques françaises, qui, par exemple, sont quasiment les seules au monde à avoir des politiques sérieuses en matière de sortie du charbon. Aujourd'hui, lorsqu'une compagnie d'électricité dans le monde apprend qu'une banque pourrait restreindre ses financements en l'absence d'un plan de sortie du charbon, il s'agit presque toujours d'une banque française.

BNP Paribas s'efforce également de faire évoluer ses compétences et sa culture d'entreprise, domaine essentiel puisque toute la transformation à mener repose au bout du compte sur nos 200 000 salariés dans le monde. Au-delà du climat, les enjeux de la biodiversité, non traités dans la présente lettre, sont également considérables et nous mobilisent de manière croissante. Nous proposons aujourd'hui à chacun de nos salariés des formations au développement durable, et de nombreuses formations spécialisées sont proposées aux collaborateurs dont les décisions ont le plus d'impact sur l'environnement. Enfin, depuis plus de 10 ans, nous finançons les chercheurs qui démontrent l'impact de l'activité humaine sur le climat et les écosystèmes, et informons largement nos collaborateurs sur les travaux des savants que nous soutenons et leurs découvertes. Cela contribue à faire de notre groupe une entreprise où les employés sont largement sensibilisés aux enjeux du changement climatique et associés à notre stratégie de transition, ce qui est essentiel pour obtenir l'adhésion de tous aux changements que nous mettons en œuvre.

Nous sommes parfaitement conscients qu'au regard de l'urgence climatique, nous sommes encore loin du compte comme l'ensemble de l'économie qui permet à nos concitoyens de travailler, de communiquer, de se soigner, de se chauffer et de se déplacer. Être en complet décalage avec les agents économiques que nous avons pour mission de financer serait impossible. En revanche, nous pouvons être un élément accélérateur pour qu'ils se placent sur la bonne trajectoire et c'est ce que, parmi bien d'autres acteurs de bonne volonté, nous nous efforçons de faire. Soyez assuré que cette mission constitue aujourd'hui pour BNP Paribas une priorité et un chantier de transformation majeur, comme pour un nombre croissant de nos clients.

En nous tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Antoine SIRE

Laurence PESSEZ